



Saison 2025/2026
Procès-verbal N°8

| | |
|---------------------|--|
| Réunion du : | jeudi 12 février 2026 |
| Présidente : | Yveline LALLIER |
| Présents : | Guy ANDRE - Jean-Marie BECRET - Bernard BERGEN – Georges CONSTANDAS - Didier DE MARI – Alain DEBINSKI - Patrick GUAGLIARDI – Laurent LERAT |
| Excusé : | Alexandre GOUGNARD |
| Assistent : | Laurent VAICHERE – Christine BATTIAU |

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS

Le PV N°7 de la réunion du 19 janvier 2026 est validé à l'unanimité.

2. RETOUR SUR LES CANDIDATS PRESENTES A LA LFP

La CFDN a eu un retour de la LFP faisant suite aux deux journées de recrutement.

La COMDEL de la LFP a souligné la qualité des candidats présentés et a jugé leur profil très intéressant. Malgré le très bon niveau des postulants, tous n'ont pu être retenus, et après délibération, la LFP a souhaité intégrer à son effectif 2026-2027 les candidats suivants :

- Fabien AKKERMANS
- Pascal DUHEM
- Alexandra FAUGUET
- Nicolas FORTIER
- Nicolas HARLAY
- Mickaël MAETZ
- Jean-Charles PETTINI

Les futurs délégués LFP recevront dans les prochains jours un programme de formation ainsi qu'un planning de désignations pour un match d'immersion en L2 et L1 sur cette deuxième partie de saison.

3. PROPOSITION DE REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CFDN

Le projet de révision de certains articles du règlement intérieur est piloté par Messieurs Guy ANDRE et Laurent LERAT.

Ces révisions sont présentées à l'ensemble de la Commission. A l'issue de ces corrections et ajustements, le projet définitif sera soumis au service juridique de la fédération pour validation des amendements puis transmis ensuite au BELFA pour entériner ces nouveaux textes. La CFDN souhaite que cette mise à jour soit effective dès le début de la saison 2026-2027.

4. SYNTHESE DU QUIZ N°3

Il apparaît que 12 délégués n'ont pas participé au quiz. La CFDN rappelle que les quiz revêtent un caractère obligatoire puisqu'ils rentrent dans le programme de formation continue. Ce n'est pas facultatif. Ces manquements peuvent être sujets à sanction.

La synthèse des retours du quiz met en évidence quelques lacunes concernant les règlements des championnats féminins. La commission relève tout de même que certaines questions portaient sur des aspects généraux et non sur les règlements.

Les réponses seront apportées lors des prochains ateliers en visioconférence.

5. PREPARATION DU PROCHAIN SEMINAIRE 2026-2027

Le site démarché en province pour la tenue du prochain séminaire des délégués A et A' ne pourra pas nous accueillir aux dates souhaitées. En effet, les réservations se font deux années précédant l'évènement.

De ce fait, la DCN a réactivé sa réservation auprès du CNF et sollicite en parallèle d'autres sites susceptibles de proposer des prestations similaires au format envisagé par la CFDN.

6. POINTS DIVERS

- **Situation d'un délégué en litige avec la CFDN :**

La commission a souhaité entendre un délégué Fédéral, en litige depuis le début de saison avec la CFDN, sur la teneur de ses écrits virulents adressés à plusieurs reprises par courriel à la présidente de la commission et pour certains messages, copie à l'ensemble des délégués nationaux.

Conformément à l'article 33 de son Règlement intérieur, la CFDN et la DCN, direction de tutelle de la CFDN, ont souhaité échanger avec ce délégué sur le sujet. Toutefois, cette invitation à dialoguer a été refusée par l'intéressé.

En vertu des dispositions de l'article 32 du règlement intérieur de la Commission Fédérale des Délégués Nationaux qui dispose :

« La CFDN peut infliger une sanction administrative à un délégué pour mauvaise interprétation des règlements, faiblesse manifeste, non-respect de la charte du délégué fédéral ou comportement incompatible avec les obligations de la fonction.

Les sanctions d'ordre administratif prises par la commission des délégués sont :

- *Rappel au devoir de sa charge*
- *Non-désignation pour une durée maximum d'un mois*

Les sanctions administratives ne s'appliquent qu'à la fonction de délégué.

Pour tout motif susceptible de sanctions plus lourdes, la CFDN transmettra le dossier à la Commission Fédérale de Discipline. »

Qu'en conséquence, ces éléments sont de nature à revêtir une qualification disciplinaire.

Par ces motifs et sur les fondements de l'article 31 du règlement intérieur de la Commission Fédérale des Délégués Nationaux –

La CFDN décide de saisir la Commission Fédérale de Discipline du dossier pour suite à donner.

- **Délégués B absents aux ateliers par visioconférence**

La CFDN a sollicité les délégués absents lors de ces ateliers pour recevoir leur explication. Les motifs fournis n'ayant pas été jugés convaincants, la commission a décidé de sanctionner d'un match de non-désignation les intéressés pour non-participation aux ateliers. Les délégués concernés seront informés par courriel.

- **Point sur les indisponibilités les vendredis et en semaine**

Les membres de la CFDN remercient chaleureusement les délégués pour leur participation au sondage réalisé sur les disponibilités/indisponibilités en semaine et les vendredis. Ces informations sont une aide précieuse pour le pôle désignations et éviteront à l'avenir des désignations non adaptées à vos impératifs mais aussi de trop nombreux changements de dernière heure.

7. AGENDA DES PROCHAINS ATELIERS

- **Délégués A et A' :**
 - Mardi 17 mars 2026 de 20h à 21h30

- **Délégués B et Stagiaires :**
 - Mardi 24 mars 2026 de 20h à 21h30
 - Jeudi 26 mars 2026 de 20h à 21h30

8. AGENDA DES PROCHAINES REUNIONS DE LA CFDN

- 9 avril 2026

Le secrétaire de séance
Georges CONSTANDAS

La présidente
Yveline LALLIER